

Image not found or type unknown



Moto vendu deux fois, donc deux bons de commande

Par **titan89sb**, le **25/05/2010** à **15:30**

Bonjour, j'ai commandé une moto d'occasion dans une concession Honda le 19 mai, avec une date de livraison prévue le 17 juin. j'ai donc rempli un bon de commande. Le lendemain le 19 Mai, le commercial me contact et me dit que la moto avait déjà été vendue et que, en gros, on laisse tomber. Je le rappelle donc et lui dit que il doit me fournir une moto identique ou mieux et au même prix pour le 17 juin. Car normalement se sont les obligations d'un bon de commande. ma question est donc, suis-je dans mon droit et ma démarche est-elle juste?